

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DES MODALITES DE CONTRÔLES ET DE CONNAISSANCES 2022-2023**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

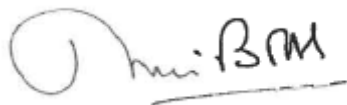
Article unique

Les modalités de contrôle des connaissances de l'année universitaire 2022-2023 de toutes les formations de l'ISTHIA sont approuvées.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DES CAPACITES D'ACCUEIL 2023 - 2024**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

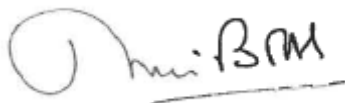
Les capacités d'accueil de toutes les formations de l'ISTHIA pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9
Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97
Centre Universitaire de l'Ariège
4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DES CRITERES DE VŒUX PARCOURSUP ET DES ATTENDUS EN MASTERS 2023-24**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

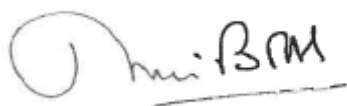
Article unique

La fiche critère de vœux d'examen Parcoursup pour la L1 Tourisme Hôtellerie et Alimentation et les attendus en Master pour le recrutement des étudiants 2023-2024 sont approuvés.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA SUBVENTION 2022-2023 POUR LA TEAM FORUM**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

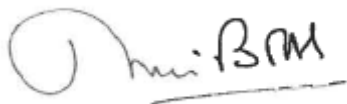
La subvention annuelle de 1500€ pour l'association des étudiants de l'ISTHIA Team Forum est approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE L'ATTRIBUTION DE 3 BOURSES DE MOBILITE INTERNATIONALE**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

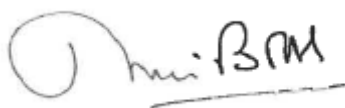
L'attribution de 3 bourses de mobilité de 700€ aux étudiantes ci-dessous est approuvée.

ETUDIANTS	FORMATION	PAYS	Montant
SCHWENDER Aurélie	L3 MHR	Malaisie	700 €
TOUATI Emma	L3 MIT	Malaisie	700 €
MARBOT Julia	L3 MIT	Malaisie	700 €

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 2022**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

Le budget rectificatif n°2 2022 (hors Eotp) est approuvé :

- Dépenses :

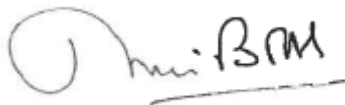
- Masse salariale : + 54 000 €
- Fonctionnement (amortissement) : + 4 446 €

- Prévisions de recettes : + 58 446 €

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras



Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9
Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97
Centre Universitaire de l'Ariège
4, rue Raoul La Fayette 09000 FOIX
Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DU BUDGET INITIAL 2023 DE L'ISTHIA**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

Le budget initial 2023 est approuvé (hors virement inter-CRB et hors Eotp) :

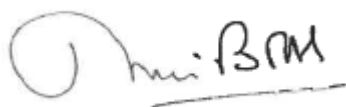
Dépenses		Recettes	
Masse salariale	621 000	Coopérations internationales	271 675
Fonctionnement	385 798	Subvention CD 09	117 100
Investissement	30 000	Campus métiers 2022-2023	67 000
Amortissement	15 000	Subvention Cahors	12 000
Imprimerie	3 000	Divers (Andorre, ateliers...)	12 000
		Subvention Europe (NATTUR)	32 000
		Formation continue	383 000
		Taxe d'apprentissage	28 000
		Dotation Ut2J	99 000
		Dotation PFR	30 000
Total	1 054 798	Total	1 054 798

Délibération adoptée à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le mardi 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Institut
Michel Bras

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte




Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9
Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 • Fax : +33 (0)5 61 02 19 97
Centre Universitaire de l'Aniège
4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr • Internet : www.isthia.fr